

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le quatorze septembre deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Romuald YAHIAOUI, Maire, dans le lieu habituel des séances, salle du conseil municipal en mairie d'HELLIMER

Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers Présents : 08
Procurations 2

Absents HEN Gérard, procuration à YAHIAOUI Romuald
ISELER Isabelle, procuration à ZOLOTAREFF Céline
AUBERTIN Frédéric, CARTIER Thierry, DOLISY Karine, HAVEN Barbara, JORAND
Christophe, excusés

Date de la convocation : 11 septembre 2023

Secrétaire de séance : Céline ZOLOTAREFF

Compte rendu général de la séance du 14 septembre 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ approuve le compte-rendu du conseil municipal du 09 juin 2023 à l'unanimité
- ✓ décide à 8 voix pour et 1 abstention, d'approuver les travaux de sécurisation des entrées du village, la demande de subvention auprès du département et le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET					
DEPENSES			RECETTES		Subventions acquises (A) / Sollicitées (S)
POSTES	MONTANT ESTIMATIF (en € HT)	NATURE	POURCENTAGE DE SUBVENTION	MONTANT (€)	
TRAVAUX	114 281,90 €	Subvention Etat DETR/DSIL			
		Subvention Conseil Régional			
		Subvention CD 57/AMISSUR	40%	45 712,76 €	S
		Autres		0,00 €	
		Autofinancement	60%	68 569,14€	
TOTAL	114 281,90 €			114 281,90 €	

- ✓ à l'unanimité de renoncer à la consultation des propriétaires fonciers sur l'affectation du produit de la chasse et maintient sur le ban communal, la répartition du produit de la location de chasse entre les différents propriétaires, au prorata de la superficie de leurs terrains.
- ✓ à l'unanimité, désigne Mme BECKER Martine et M. Gilles BONNABAUD, délégués communaux à la Commission Consultative de la Chasse Communale et précise que le Maire (ou son représentant) assurera la présidence de cette commission

- ✓ à l'unanimité, désigne Mme JUNG Peggy comme coordonnateur communal pour le recensement de la population qui aura lieu du 18 janvier 2024 au 17 février 2024
- ✓ à l'unanimité, décide l'abandon du projet de replantation en forêt d'HELLIMER, en raison d'une régénération naturelle constatée sur le terrain avec des essences locales et de la difficulté de trouver des entreprises pour chaque lot de marché de ce projet, sachant que l'enveloppe budgétaire allouée à ce projet serait dépassée.
- ✓ à l'unanimité, décide d'instituer un droit de préemption urbain sur les parcelles suivantes (indivision « DIETRICH ») :
 - section 1 n°179 – 5.01 ares
 - section 1 n°186 – 11.70 ares
 - section 2 n° 11 - 23.17 ares
- ✓ afin d'envisager la réalisation d'une opération d'aménagement ou la réalisation d'un équipement en zone « A » de la carte communale
- ✓ à l'unanimité, demande le retrait de la commune d'HELLIMER du SI2E (Syndicat Intercommunal pour l'Energie et l'Environnement) du secteur de Folschviller pour la compétence concession de réseaux électriques à compter du 31 décembre 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15 minutes.

Pour extrait conforme
le 21/09/2023

Le Maire

M. YAHIAOUI Romuald